

DECRET N° 2008-508 DU 08 SEPTEMBRE 2008

Portant approbation des états financiers
du Fonds National pour l'Environnement,
exercice clos au 31 décembre 2006.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 94-009 du 28 juillet 1994 portant création, organisation et fonctionnement des offices à caractères social, culturel et scientifique ;
- Vu** la loi 98-030 du 12 février 1999 portant loi-cadre sur l'environnement en République du Bénin ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu** le décret n° 2007-540 du 02 novembre 2007 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n°2006-268 du 14 juin 2006 fixant la structure – type des Ministères ;
- Vu** le décret n°2007-493 du 02 novembre 2007 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature ;
- Vu** le décret n° 2008-111 du 12 mars 2008 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- Vu** le décret n° 2008-273 du 19 mai 2008 portant approbation des statuts du Fonds National pour l'Environnement ;

Sur rapport conjoint du Ministre de l'Environnement et de la Protection de la Nature et du Ministre de l'Economie et des Finances ;

Le Conseil des Ministres, entendu en sa séance du 09 juillet 2008 ;

DECRETE :

Article 1^{er} : Sont approuvés, les états financiers du Fonds National pour l'Environnement pour l'exercice clos au 31 décembre 2006, tels qu'ils figurent en annexe à ce décret.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

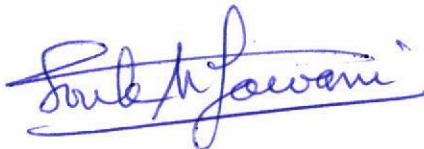
Fait à Cotonou, le 08 septembre 2008

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni YAYI

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,



Soulé Mana LAWANI

Le Ministre de l'Environnement et
de la Protection de la Nature,



Juliette BIAO KOUDENOUKPO

AMPLIATIONS : PR 6 – AN 6- CS 2 – CC 2 – CES 2 – HAAC 2 – HCJ 2 – MEF 4 –MEPN 4- MDCTTP-PR 4- MICPME 4 - AUTRES MINISTERES 22 – SGG 4 – DGBM-DCFDGTCP-DGID-DGDDI 5 – BN-DAN-DLC 3 – GCONB – DCCT – INSAE 3 – BCP – CSM – CPI – IGAA 4 - UNB – ENA – FASJEP 3 –ORTB 4 –ENEAM 3 – ENAM 4 - JO 1